

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mardi 05 Avril 2022**

OBJET : Affectation des résultats 2021 -

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 05 avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Dossiers Finances

1. Vote du Compte Administratif 2021 : Budget Principal
2. Vote Compte Administratif 2021 : Budget Annexe CFME
3. Compte de gestion 2021 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
4. Affectation des résultats 2021 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
5. Vote du Budget Primitif 2022 – Budget Principal
6. Vote du Budget Primitif 2022 – Budget Annexe CFME
7. Cotisations des Membres 2022
8. Autorisation générale et permanente de poursuites
9. Récapitulatif des missions 2021
10. Subvention COS/PNRM 2022

II – Points Information

11. Liste des Marchés 2021
12. Participation du PNRM à la Foire de Nantes
13. Opération Grand Site « des Salines à la Baie des Anglais »
14. Présentation du programme d'Animations 2022
15. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – L. BEAULIEU - N. LIMIER – Messieurs E. DUFEAL – O. MARIE-REINE -

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds-Saint-Denis)- Mr J. TABAR(Gros-Morne) – Mr S. THALMENSY(Lorrain) - Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) Mr M. MICHALON(Marigot) -Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr R. DULYMBOIS(Robert)- Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr M. GOLBASAMY(Saint-Pierre) – Mr J. ELIZABETH(Sainte-Luce) – Mme J. BAZABAS(Sainte Marie) - Mr E. JULIAT (Schoelcher) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).

→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **CTM** : Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER

→ **Communes** : Messieurs D. DELEPINE (Ducos) et A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) à Mr R. DULYMBOIS (Robert) – Mr J. MONFORT(Diamant) à Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) – Mr J-L. GUIZONNE (Grand'Rivière) à Mr E. JEAN-BAPTISTE.

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames K. BERNABE – M-A RAVIN – F. CARIUS – S. NORCA - Messieurs N. AZEROT -D. DINAL – J-C ECANVIL – J. ROSE.

→ **Communes** : Mme L. BESUBE(Ajoupa-Bouillon) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) – Mr L. DE GRANDMAISON(Fort-de-France) -Mr J. DOMERGUE(François) –Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr M. MICHALON(Marigot) – Mme A. APOCALE (Saint Esprit).

→ **Communautés d'agglomération** : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) – Mr L. CLEMENTE(CACEM).

Absents excusés : Mr F. ISMAIN (CTM) – Mr M. NADEAU (CTM) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote). Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) -

Invitée : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM.

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique,

- Vu le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
Vu l'extrait délibération n° 22-07 en date du 05 avril 2022 portant vote du Compte Administratif 2021 en accord avec le Compte de Gestion 2021, pour le Budget Principal,
Vu l'extrait délibération n° 22-08 en date du 05 avril 2022 portant vote du Compte Administratif 2021 en accord avec le Compte de Gestion 2021, pour le Budget Annexe CFME,
Vu les résultats ci-après de l'exercice 2021,
Vu l'avis favorable du Bureau syndical élargi à la Commission des Finances réunit en séance le 29 Mars 2022,

Considérant le résultat de clôture de la gestion 2021 pour le Budget Principal,

Section	Résultat Budget Principal - Année 2021						Résultat de clôture 2021
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2021	Résultat 2020	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	11 256 400,00 €	9 588 265,17 €	11 256 400,00 €	8 978 904,67 €	- 609 360,50 €	721 131,37 €	111 770,87 €
Investissement	9 390 000,00 €	2 793 307,26 €	9 390 000,00 €	3 511 883,60 €	718 576,34 €	3 057 302,54 €	3 775 878,88 €
Total cumulé	20 646 400,00 €	12 381 572,43 €	20 646 400,00 €	12 490 788,27 €	109 215,84 €	3 778 433,91 €	3 887 649,75 €

Il convient d'affecter les résultats comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement 002 : Résultat reporté : 111 770.87 €
- ✓ Section d'investissement 001 : l'excédent 2021 est inscrit pour 3 775 878.88 €

Considérant le résultat de clôture de la gestion 2021 pour le Budget Annexe CFME,

Section	Résultat Budget Annexe CFME - Année 2021						Résultat de clôture 2021
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2021	Résultat 2020	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	2 144 202,00 €	1 595 849,72 €	2 144 202,00 €	1 618 164,16 €	22 314,44 €	42 139,60 €	64 454,04 €
Investissement	178 251,00 €	24 905,05 €	178 251,00 €	54 316,54 €	29 411,49 €	104 733,22 €	134 144,71 €
Total cumulé	2 322 453,00 €	1 620 754,77 €	2 322 453,00 €	1 672 480,70 €	51 725,93 €	146 872,82 €	198 598,75 €

Il convient d'affecter les résultats comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement 002 : Résultat reporté : 64 454.04 €
- ✓ Section d'investissement 001 : l'excédent 2021 est inscrit pour 134 144.71 €

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés moins deux abstentions,

Le Comité syndical,

Article 1

Approuve l'affectation du résultat de la section de fonctionnement tels qu'ils ressortent de la gestion de l'exercice 2021 pour le Budget Principal et le Budget Annexe CFME.

Article 2

Décide d'intégrer ces résultats au Budget Primitif de l'exercice 2022.

Article 3

Cette délibération sera inscrite au Recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le mardi 5 avril 2022

Le Président,

Félix ISMAIN

